

**CONFIRMATION D'INSCRIPTION
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
SESSION MARS 2021.**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, une confirmation d'inscription sur laquelle sont retranscrites les informations que vous avez enregistrées par internet.

Si vous constatez des erreurs dans l'état civil, l'adresse ou les dispenses d'épreuves, vous devez effectuer les corrections nécessaires en **ROUGE**.

La confirmation d'inscription dûment datée et signée accompagnée IMPÉRATIVEMENT de toutes les pièces justificatives (voir ci-dessous) devra nous être RETOURNÉE pour le mercredi 17 février 2021 au plus tard sous pli recommandé.
(date indiquée au recto de la présente confirmation d'inscription),

à l'adresse suivante :
**RECTORAT
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
Bureau des examens professionnels BCP - Porte 52
24 Avenue Georges Brassens
CS71003 - 97743 Saint-Denis Cedex 9**

Le retour de ce document est obligatoire pour valider votre pré-inscription.

Si vous ne désirez pas confirmer votre candidature, retournez le présent document en indiquant **ANNULATION**.

PIÈCES À FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- ✓ La présente confirmation d'inscription datée et signée ;
- ✓ Photocopie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou titre de séjour en cours de validité ;
- ✓ Si vous êtes titulaire d'un diplôme relevant de l'arrêté du 8/11/2012 relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du BCP, photocopie dudit diplôme pour la demande de dispense ;
- ✓ Photocopie du relevé de notes si vous possédez des acquis ou bénéfices des années précédentes.

En l'absence du diplôme déclaré et/ou du relevé de notes, les bénéfices ou dispenses ne seront pas pris en compte pour la session.
Aucune modification ne pourra être faite après l'édition des convocations et à l'issue des délibérations.

A.....Le.....

Signature du candidat